

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-455

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2024-455

**Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'ADEME (2024-2027)
Décision - Autorisation**

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, la lutte contre le dérèglement climatique est au cœur des politiques publiques de la métropole. Cela se concrétise par le Plan Climat Air Énergie Territorial adopté en septembre 2022, qui vise la neutralité carbone d'ici 2050 afin d'être un territoire à énergie positive, plus respirable et plus résilient face aux aléas climatiques. Pour atteindre cet objectif de neutralité carbone, la métropole se doit d'être exemplaire. Étant donné que 96 % des émissions du territoire proviennent des autres acteurs du territoire, il est crucial de développer des coopérations et de s'appuyer sur des partenaires comme l'ADEME qui ont pour rôle d'accompagner la transition écologique et énergétique des territoires. Après un premier accord signé en 2017, les deux parties souhaitent renouveler cet engagement sur une durée de trois ans avec l'ambition de travailler activement à la mobilisation des acteurs du territoire pour relever collectivement le défi climatique.

L'historique

En 2017, Bordeaux Métropole et l'ADEME ont signé un premier accord partenarial, posant ainsi les bases d'une collaboration rapprochée visant à fluidifier les échanges pour répondre aux besoins opérationnels de la Métropole. Il a permis de poser un premier cadre d'intervention qui a fait aboutir un certain nombre d'actions grâce à une mise en cohérence au travers d'un programme stratégique.

Depuis 2017, l'ADEME a soutenu sur l'ensemble du territoire Métropolitain 264 opérations à hauteur de 83.5 millions d'Euros. Le coût total de ces opérations s'élevait à 273 millions d'euros. Ces investissements ont principalement porté sur le développement des énergies renouvelables et notamment des réseaux de chaleur, la réduction et le traitement des déchets, la rénovation énergétique des bâtiments, l'innovation des acteurs économiques au service de la transition écologique. Sur cette même période, l'ADEME a soutenu 27 opérations de Bordeaux Métropole pour un montant de 4.9 millions d'euros sur un montant total de 14.5 millions d'euros. Ces soutiens ont contribué au développement des réseaux de chaleurs, au déploiement de la plateforme MaRénov, à l'amélioration du tri des déchets.

Secteur	Nombre d'opérations	Bordeaux Métropole	dont ADEME
Réseaux de chaleur urbains et géothermie	7	7 195 114 €	3 292 168 €
Déchets & Economie Circulaire	10	5 462 439 €	906 070 €
Biodiversité	1	766 454 €	303 516 €
Rénovation Energétique (MaRénov)	3	734 326 €	189 663 €
Qualité de l'air	2	179 180 €	91 426 €
Mobilité	1	90 000 €	36 000 €
Stratégie d'adaptation au changement climatique	2	83 080 €	64 204 €
Friches industrielles	1	11 087 €	7 761 €
TOTAL	27	14 521 679 €	4 890 808 €

Récapitulatif des opérations de Bordeaux Métropole ayant bénéficié du soutien financier de l'ADEME depuis 2017

Un nouvel accord pour renforcer nos coopérations afin d'engager les acteurs du territoire pour tendre vers la neutralité carbone

Ce nouvel accord vise à entraîner une dynamique sur l'ensemble du territoire, des acteurs sociaux économiques et des citoyens grâce à un travail concerté pour apporter de la lisibilité à tous les acteurs et initier des actions innovantes. Bordeaux Métropole et l'ADEME souhaitent coordonner leurs actions actuelles et futures autour de trois axes de coopération répondant aux enjeux de la transition écologique du territoire pour continuer nos efforts et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, en accord avec le Plan Climat métropolitain.

1. Construire une vision prospective du territoire pour atténuer les effets du changement climatique, s'y adapter, et préserver les ressources.

Au-delà des actions déjà planifiées, une vision prospective du territoire permet de mieux anticiper les effets du changement climatique, s'y préparer collectivement tout en renforçant notre résilience. Cette approche permet l'appropriation des enjeux climatiques par tous, facilitant la mise en œuvre de solutions adaptées. De plus, elle encourage l'innovation et la création pour construire ensemble un futur durable et désirable qui transforme le défi climatique en opportunité.

2. Mettre en mouvement la métropole et ses partenaires autour de thématiques opérationnelles qui répondent aux besoins stratégiques du territoire.

L'ADEME Nouvelle-Aquitaine met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition de la Métropole et des acteurs du territoire, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche de sobriété, d'atténuation et d'adaptation. Ces compétences permettent d'accompagner en interne pour la mise en œuvre d'actions et d'axes stratégiques du Plan climat. L'accord porte aussi sur le développement de projets d'acteurs du territoire visant à

réduire les émissions carbone émises par les acteurs du territoire, et l'élaboration d'opérations pilotes innovantes.

3. Amplifier la coopération et la mobilisation des acteurs du territoire pour accélérer la transition écologique (entreprises, institutions, associations, citoyens).

La mise en mouvement des acteurs du territoire est indispensable pour atteindre l'objectif de neutralité carbone. Le défi climatique nécessite de réinventer nos manières de coopérer, de mettre en commun, de croiser les expertises, et de capitaliser sur les expériences réussies.

Enfin, cette convention propose des modalités de suivi qui permettront de s'assurer de la mise en œuvre des actions qui résultent des axes stratégiques exposées ci-dessus.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article-L. 5217-2,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération métropolitaine n°2017-492 du Conseil de Bordeaux Métropole du 7 Juillet 2017 approuvant le précédent accord partenarial avec l'ADEME,

U la délibération métropolitaine n°2022-539 du Conseil de Bordeaux Métropole du 30 septembre 2022 approuvant le Plan climat air énergie territorial,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite accélérer tant que possible l'atténuation des gaz à effet de serre de son territoire en collaboration étroite avec les acteurs de son territoire tels l'ADEME,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention jointe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claudine BICHET</p>
---	--